

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2020 à 18 heures, par vidéoconférence, tel que prévu à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020.

**Présences :**

Frédéric Broué	Grant MacKenzie
Denis Chalifoux	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé
Jean Léo Legault	

**1. Ouverture de la séance**

Étant donné les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020 et 460-2020 établissant un état d'urgence sanitaire au Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, lesquels permettent à toute municipalité de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, la séance ordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence à laquelle tous les élus participent.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 18 h 29.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**2020-04-131**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**3. Période de questions d'ordre général**

**COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION**

**ADMINISTRATION**

**2020-04-132**

**4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire précédentes a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent les approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2020 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2020.

Initiales	
Maire	Greffier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**2020-04-133**      **5. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2008-AG-018 décrétant les règles applicables au fonctionnement de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts*, sous réserve de quelques exceptions le conseil d'agglomération a délégué au conseil ordinaire de la municipalité centrale tous les actes relevant de sa compétence dont celui d'approuver les procès-verbaux ;

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'agglomération tenues précédemment a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent les approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**, dans l'exercice des compétences d'agglomération, d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'agglomération du 24 et 31 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**GESTION FINANCIÈRE**

**2020-04-134**      **6. Rapport sur les autorisations de dépense et dépôt du certificat du trésorier**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le *Règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville* en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'approuver le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et de prendre acte du certificat du trésorier numéro CT-2020-03 sur la disponibilité des crédits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**2020-04-135**      **7. Comptes payés du mois précédent**

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'approuver les comptes déjà payés du mois de mars 2020 au montant de 3 537 737,98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**2020-04-136**      **8. Approbation de l'état mensuel des revenus et dépenses**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut requérir le trésorier, en tout temps durant l'année, de rendre un compte détaillé des revenus et dépenses de la municipalité ;

Initiales	
Maire	Greffier

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'approuver le rapport budgétaire faisant état des revenus et dépenses de la Ville au cours du mois de mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## RESSOURCES HUMAINES

2020-04-137

### 9. Confirmation du statut de personne salariée permanente - Technicien en génie civil

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Lavoie a complété avec succès sa période d'essai au poste de technicien en génie civil le 26 mars 2020, le tout tel que prévu à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN) ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie et des infrastructures ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de confirmer le statut de personne salariée permanente de monsieur André Lavoie au poste de technicien en génie civil, en date du 26 mars 2020, en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-04-138

### 10. Embauche de personnes salariées saisonnières - Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher les ressources nécessaires aux fins d'offrir aux citoyens un service de camp de jour, d'opérer les plages municipales et d'assurer l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2020 ;

CONSIDÉRANT la délégation faite à la directrice générale aux termes de la résolution numéro 2008-03-092 lui permettant d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT la situation d'urgence sanitaire qui nous contraint à n'offrir que les services essentiels jusqu'à ce qu'elle soit levée ;

CONSIDÉRANT que nous devons planifier la saison estivale 2020 au cas où nos activités régulières pourraient avoir lieu une fois l'urgence sanitaire levée ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de prendre acte du dépôt de la liste des personnes embauchées pour les besoins du Service des loisirs et de la culture, dont le nom apparaît à la liste ci-jointe pour occuper, au cours de l'année 2020, un poste de la fonction identifiée au côté de leur nom, et ce, à compter de la date de début d'emploi qui sera déterminée par la directrice générale, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

Initiales	
Maire	Greffier

Nom	Prénom	Poste
1. Vaillancourt	Vanessa	Assistante-responsable - camp de jour
2. Lizotte	Audrey	Accompagnatrice - camp de jour
3. Campeau	Maëlle	Accompagnatrice - camp de jour
4. Labelle	Sarah	Accompagnatrice - camp de jour
5. Doyon	Nicole	Accompagnatrice - camp de jour
6. Boivin	Benjamin	Animateur - camp de jour
7. Grand-Maison	Edward	Animateur - camp de jour
8. Joanis-Bergeron	Elliot	Animateur - camp de jour
9. Giard	Hugo	Animateur - camp de jour
10. Legault	Justin	Animateur - camp de jour
11. Vaillancourt	Jeremy	Animateur - camp de jour
12. Pregent	Etienne	Animateur - camp de jour
13. Lynch	Shaun	Animateur - camp de jour
14. Leclerc	Anelie	Animatrice - camp de jour
15. Cloutier	Charline	Animatrice - camp de jour
16. Desfossés	Cynthia	Animatrice - camp de jour
17. Cloutier	Maryse	Animatrice - camp de jour
18. Lortie	Pénélope	Animatrice - camp de jour
19. Vézina	Sarah	Animatrice - camp de jour
20. Guay-Fortier	Victor	Animateur - camp de jour
21. Piché	Stéphanie	Animatrice - camp de jour
22. Grand-Maison	Philippe	Animateur - camp de jour/ préposé embellissement
23. Hould	Frédérique	Assistante-responsable - plages
24. Trépanier	Rosane	Surveillante-sauveteuse - plages
25. Baron	William	Surveillant-sauveteur - plages
26. Loranger	Léa	Surveillante-sauveteuse - plages
27. Éthier	Loris	Surveillant-sauveteur - plages
28. Larocque	Ariane	Surveillante-sauveteuse - plages
29. Larocque	Raphaël	Surveillant-sauveteur - plages
30. Lavertu	Vincent	Surveillant-sauveteur - plages
31. Perron	Charles	Surveillant-sauveteur - plages
32. Bellay	Simone	Surveillante-sauveteuse - plages
33. Chalifoux	Amélya	Assistante-surveillante sauveteuse
34. Perron	Benjamin	Assistant-surveillant sauveteur
35. Brodeur	Antoine	Assistant-surveillant sauveteur
36. Miron	Marilou	Assistante-surveillante sauveteuse
37. Bernard	Nicolas	Assistant-surveillant sauveteur
38. Montini	Sara	Assistante-surveillante sauveteuse/ caissière- plages
39. Moreau	Corinne	Caissière - plages
40. Dupuis	Florence	Caissière - plages
41. Favreau	Elizabeth	Caissière - plages
42. Landry	Karianne	Caissière - plages
43. Melançon	Sharlie	Caissière - plages
44. Saint-Cyr	Mélina	Caissière - plages
45. Lachaine	Christophe	Préposé embellissement
46. Ducharme	Sandrine	Préposée embellissement

Initiales	
Maire	Greffier

47. Grégoire	Julien	Préposé embellissement
48. Daval	Nicolas	Préposé embellissement
49. Desjardins	Guillaume	Préposé embellissement
50. Tessier	Kessy	Préposée embellissement
51. Rioux	Guillaume	Assistant-responsable embellissement et patinoires extérieures
52. Therrien	Mickael	Préposé embellissement
53. Grégoire	Charles	Préposé embellissement
54. Allaire	Julien	Préposé embellissement
55. Gagné	Kevin	Préposé embellissement
56. Bouchard- Chesnay	Chloé	Préposée embellissement
57. Liboiron	Vincent	Préposé embellissement
58. Coursol	Shana	Animatrice de camp de jour
59. Lynch	Samuel	Animateur de camp de jour
60. Lévesque	Anthony	Animateur de camp de jour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-04-139

**11. Embauche d'une personne salariée permanente - Service des ressources humaines - Préposée aux services administratifs et au service des ressources humaines**

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposée aux services administratifs et aux ressources humaines a été créé par la résolution 2019-11-604 et est vacant depuis que la titulaire du poste, madame Geneviève Alarie, a terminé sa période d'entraînement au poste de secrétaire de direction au Service des loisirs et de la culture ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'affichage du poste deux candidatures ont été déposées ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services administratifs et trésorière et de la directrice du Service des ressources humaines, cette ressource étant partagée ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'embaucher comme personne salariée permanente, pour les besoins des Services administratifs et du Service des ressources humaines, madame Myriam Bonfond-Roy, à titre de préposée aux services administratifs et au service des ressources humaines, à compter du 20 avril 2020, classe D, échelon 3, avec une période de probation de quatre (4) mois, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-04-140

**12. Embauche d'une personne salariée régulière - Service des travaux publics - Mécanicien**

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QU'un poste de mécanicien est vacant depuis l'embauche de monsieur Gilbert Fortin à titre de technicien en matières résiduelles le 23 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'affichage du poste une seule candidature a été déposée ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'embaucher comme personne salariée régulière, pour les besoins du Service des travaux publics, monsieur Érik Wurtele à titre de mécanicien, à compter du 21 avril 2020, classe F, échelon 3, avec une période de probation de quatre (4) mois, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-04-141

**13. Nomination à la suite d'un affichage interne - Service des travaux publics - Chauffeur-opérateur**

CONSIDÉRANT QU'un poste de chauffeur-opérateur est vacant depuis le départ à la retraite de monsieur Charley Charette ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'affichage du poste plusieurs candidatures ont été déposées ;

CONSIDÉRANT QU'un seul candidat possède les qualifications et l'expérience nécessaire pour opérer tout véhicule léger et machinerie lourde malgré qu'il ne soit pas le plus ancien ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat et les employés plus anciens ont été informés de la décision conformément à l'article 19.03 de la convention collective ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'embaucher comme personne salariée permanente, pour les besoins du Service des travaux publics, monsieur Jean-François Giroux, à titre de chauffeur-opérateur, à compter du 21 avril 2020, classe E échelon 5, sans période de probation, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-04-142

**14. Embauche de personnes salariées temporaires - Service des travaux publics**

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier au Service des travaux publics a été créé par la résolution numéro 2019-12-679 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des journaliers au Service des travaux publics pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT l'affichage interne de poste effectué ;

CONSIDÉRANT la délégation faite à la directrice générale aux termes de la résolution numéro 2008-03-092 lui permettant d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de prendre acte du dépôt de la liste des personnes embauchées au cours de l'année 2020, dont le nom apparaît à la liste jointe, pour occuper des postes de journaliers temporaires au Service des travaux publics, à compter de la date de début d'emploi à être déterminée par la directrice générale, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

	Nom
1.	Mathieu Plouffe
2.	Danny Lafleur
3.	Mathieu Trempe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## AFFAIRES JURIDIQUES

2020-04-143

### 15. Procédure d'acquisition de voies ouvertes à la circulation et octroi de contrat de services professionnels

CONSIDÉRANT la réforme cadastrale initiée dans le cadre du mandat 1892 (contrat 5599) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'obtenir un titre sur la plupart des rues qu'elle entretient, localisées dans le rang 10, du canton de Beresford et dans les rangs 9, 10 et 11 du canton de Doncaster, tous au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande GD\*343, sujet à l'autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville*, la trésorière est autorisée à faire le paiement des sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

Initiales	
Maire	Greffier

1. d'identifier les voies ouvertes à la circulation, décrites à la liste annexée et plus amplement aux descriptions techniques préparées par Peter Rado, arpenteur-géomètre, sous les numéros 16641, 16648, 16650, 16651 et 16659 de ses minutes (dossier 2019-204R) et par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, sous les numéros 822, 823, 829, 830, 831, 832 et 833 de ses minutes (dossier 14115), devant faire l'objet de la procédure d'acquisition selon l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ;
2. d'accorder un contrat de services professionnels à Me Daniel Pagé, notaire de la firme "LPCP Notaires", afin de procéder à la déclaration d'acquisition en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* et à sa publication au registre foncier pour les voies mentionnées au paragraphe précédent, au montant de 1 000 \$, incluant les frais, débours et les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## LOISIRS ET CULTURE

2020-04-144

### 16. Politique de soutien aux organismes - Approbation d'organismes éligibles à la politique de soutien aux organismes

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-11-617, la Ville a adopté une politique de soutien aux organismes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique prévoit que les organismes doivent répondre à certains critères afin de recevoir le soutien de la Ville ;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée et la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE ledit soutien est valide pour une période de deux ans ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que la Ville soutienne les organismes ci-après nommés selon les modalités de la politique de soutien aux organismes de la Ville, et ce, pour une période de deux ans :

1.	Parents Uniques des Laurentides
2.	159 Rue Principale
3.	L'Envolée, ressource alternative en santé mentale
4.	"Table régionale des aîné-e-s des Laurentides" faisant affaires sous "Table de concertation régional des aînés des Laurentides"
5.	Mouvement Personne d'Abord de Ste-Agathe-des-Monts
6.	Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge des Laurentides (AGEAUTADL)
7.	Les Palettes Roses
8.	La Société Alzheimer des Laurentides
9.	"Organisme de bassin versant de la Rivière du Nord" faisant affaires sous "Abrinord"
10.	Le Bel Age de Sainte-Agathe-des-Monts

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Initiales	
Maire	Greffier

2020-04-145

**17. Subvention à L'Écluse des Laurentides - Projet "Travail de rue"**

CONSIDÉRANT qu'outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée ;

CONSIDÉRANT QUE le projet "Travail de rue", coordonné par l'organisme "L'Écluse des Laurentides", met à la disposition des personnes vulnérables de Sainte-Agathe-des-Monts des ressources adaptées à leurs besoins qui font une différence ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut réitérer sa confiance en l'organisme et maintenir sa participation au projet "Travail de rue" ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits disponibles pour effectuer cette dépense, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu d'un bon de commande CC-1233 sujet à l'autorisation du conseil municipal ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 30 000 \$ à l'organisme "L'Écluse des Laurentides" pour les interventions d'un travailleur de rue au sein de la communauté agathoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-04-146

**18. Appui au projet d'ouverture d'une librairie à Sainte-Agathe-des-Monts - Association des Auteurs des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Auteurs des Laurentides souhaite ouvrir une librairie de livres usagés dans le centre-ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE ladite librairie vendra les livres des auteurs membres de l'Association des Auteurs des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fonctionnera avec du bénévolat et que les profits seront une source de financement pour l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera au développement littéraire de la communauté et au développement commercial du centre-ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Auteurs des Laurentides demande le soutien de la MRC des Laurentides et de la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides pour le développement de son projet ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'appuyer l'Association des Auteurs des Laurentides dans son projet de développement d'une librairie de livres usagés au centre-ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**TRAVAUX PUBLICS**

2020-04-147

**19. Annulation- Travaux de réparation (rapiéçage) de pavage pour +/- 6000 m2 - Appel d'offres TP-2020-003**

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres public TP-2020-003 pour procéder à des travaux de réparation (rapiéçage) de pavage pour +/- 6 000 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des documents d'appel d'offres la Ville s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation envers les soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service juridique et greffe ;

CONSIDÉRANT QU'il s'est glissé une contradiction dans les documents d'appel d'offres quant à certaines exigences et qu'il est dans le meilleur intérêt des contribuables de revoir ces exigences et en conséquence d'annuler ledit appel d'offres ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

1. de n'accepter aucune des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-2020-003 - Travaux de réparation (rapiéçage) de pavage pour +/- 6 000 m<sup>2</sup> ;
2. d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à procéder à un nouvel appel d'offres pour ces travaux, notamment en révisant les exigences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## GÉNIE ET INFRASTRUCTURES

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-04-148

### 20. Émission de constats

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ou occupants ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service de l'urbanisme et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

## ANNEXE

Initiales	
Maire	Greffier

	Adresse	Matricule	Description infraction
1.	8-10, rue Godon Est	4301-98-3241	Mauvais entretien de terrain et localisation des cases de stationnement
2.	1581-1583, rue Murray	4600-45-5876	Refus de laisser entrer un inspecteur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## RÉGLEMENTATION

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 21. Rapport des permis émis par le Service de l'urbanisme et environnement

Le conseil prend acte du dépôt du rapport des permis émis par le Service de l'urbanisme et environnement pour le mois de mars 2020.

### 22. Période de questions sur l'ordre du jour

### 23. Mot de la fin et remarques d'intérêt public

2020-04-149

### 24. Levée de la séance

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de lever la séance. Il est 18 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier